

CHALLENGE Mobilité

Un Plan de Mobilité Employeur ou PDME est une démarche de rationalisation de l'ensemble des déplacements générés par un établissement ou un groupe d'établissements (trajets domicile-travail des collaborateur-trices, déplacements professionnels, visites et livraisons).

Pourquoi mettre en place un PDME ?

- Pour renforcer votre compétitivité et attractivité
- Pour le bien-être et la qualité de vie des salarié-es
- Pour préserver le cadre de vie/la santé et l'environnement

Sur la CCSP, 83% des déplacements domicile-travail entrants ou internes sont effectués en voiture, le plus souvent seul-e. Cela représente 4 336 allers-retours quotidiens sur lesquels il est possible d'agir (Mobilités professionnelles INSEE 2020)

Un PDME est-il obligatoire ?

Les entreprises de plus de 50 salarié-es sur un même site doivent insérer dans leurs négociations annuelles obligatoires (NAO) avec les partenaires sociaux un volet relatif à la mobilité domicile-travail de leurs employé-es. A défaut d'accord, l'élaboration d'un PDME s'impose.

Les personnes morales de droit public ne sont pas soumises à ce processus.

Il est cependant possible à toute entreprise et administration de s'engager dans une démarche de PDME de manière volontaire.

Quelles sont les étapes d'un PDME ?

- La préparation : consultation des partenaires sociaux/communication interne, constitution du groupe de travail, chef-fe de projet, planning
- Le diagnostic : état des lieux de l'offre (infrastructures et services) et des flux de déplacements (trajets personnels, professionnels, des client-es, des fournisseur-ses). Recueil des attentes des salarié-es.
- Le plan d'actions
- La mise en œuvre des actions et l'animation
- Le suivi et l'évaluation

A plusieurs c'est encore mieux

Un plan de mobilité inter-employeur-ses permet de fédérer plusieurs structures d'une même zone, de mutualiser les moyens et d'apporter des solutions qui sont plus pertinentes et/ou plus efficaces à l'échelle de plusieurs structures.

Pour aller plus loin : « [Un plan de mobilité dans mon entreprise](#) », guide complet de l'ADEME disponible ici : [Plan de mobilité dans mon entreprise \(Un\) - La librairie ADEME](#)



DÉFI BONUS : ACTION EMPLOYEUR:

#1 - PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR

CHALLENGE

Mobilité

Le Forfait Mobilité Durable ou FMD est un dispositif national qui a pour objectif d'encourager les salarié-es du privé et les agents du public à recourir davantage aux modes de transports durables que sont notamment le vélo et l'autopartage/covoiturage pour la réalisation des trajets domicile-travail.

Il consiste en une prise en charge (facultative) par l'employeur-se, en tout ou partie, des frais engagés par ses collaborateur-trices se déplaçant entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Dans le secteur public, le montant versé aux agent-es est fixé par arrêté et dépend du nombre de jours d'utilisation d'un ou de plusieurs modes de déplacement éligibles au cours de l'année civile : 100 € entre 30 et 59 jours, 200 € entre 60 et 99 jours, 300 € à partir de 100 jours.

Dans le privé, les modalités (montant et modes choisis parmi les modes éligibles) sont fixées par l'employeur-se, par accord d'entreprise ou de manière unilatérale. Le montant peut aller jusqu'à 700 € par an et par salarié-e en étant exonéré d'impôts et de cotisations sociales.

Les modes éligibles :

- Vélo et vélo à assistance électrique (personnel et en location) ;
- Covoiturage (conducteur-trice ou passager) ;
- Engins de déplacement personnels, cyclomoteurs et motocyclettes en location ou en libre-service (comme les scooters et trottinettes électriques en free floating) ;
- Autopartage avec des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogènes ;
- Transports en commun (hors abonnement), uniquement pour le privé

Le FMD est cumulable avec la participation de l'employeur-se à l'abonnement de transport en commun. Dans le privé, l'avantage fiscal résultant des deux aides ne peut dépasser 800 € par an et par salarié-e (900 € à compter du 1er janvier 2025).

Pour aller plus loin :

[« FAQ : le forfait mobilités durables \(FMD\) » du site \[ecologie.gouv.fr\]\(http://ecologie.gouv.fr\) : FAQ : le forfait mobilités durables \(FMD\) | Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires \(\[ecologie.gouv.fr\]\(http://ecologie.gouv.fr\)\)](#)



DÉFI BONUS : ACTION EMPLOYEUR:

#2 - INSTAURER LE FORFAIT MOBILITÉ DURABLE

CHALLENGE Mobilité

Si vous disposez d'un parking d'entreprise, pourquoi de ne pas aménager un espace de stationnement pour les vélos ?

Les obligations en termes de stationnement vélo :

- Pour les bâtiments existants : si votre entreprise est propriétaire ou locataire unique d'un bâtiment à usage de bureau dont la capacité de stationnement automobile est supérieure ou égale à 10 places, vous avez l'obligation de réserver un espace sécurisé pour les vélos.
- Pour les bâtiments neufs : vous devez installer un espace sécurisé pour les vélos si l'entreprise dispose d'un parc de stationnement automobile pour les employé-es, indépendamment du nombre de places.

Dans le cadre du programme Objectif Employeur Pro-Vélo porté par la FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette), il est possible de bénéficier de 40% de prise en charge d'attaches, abris ou consignes sécurisées. Ce programme propose un accompagnement pour développer la politique cyclable en entreprise/administration, l'accès à des financements et une labellisation « Employeur Pro-Vélo ».

Pour aller plus loin :

- [Guide « Installer un stationnement vélo pratique et sécurisé » de la FUB : OEPV_Guide-stationnement_20220616_page.pdf \(employeurprovelo.fr\)](#)



- [Programme Objectif Employeur Pro-Vélo : Objectif Employeur Pro-Vélo : aller au boulot, en vélo \(employeurprovelo.fr\)](#)



DÉFI BONUS : ACTION EMPLOYEUR:

#3 - INSTALLER DU STATIONNEMENT VÉLO

CHALLENGE Mobilité

En France en 2017, 60% des personnes devant parcourir au plus 5 km pour aller travailler utilisent leur voiture. Pour un trajet de 2 km et moins, ils sont 53%. Par ailleurs, 41% des déplacements domicile-travail des habitant-es de la CCSP sont effectués au sein même de la commune de résidence.

Au-delà des bienfaits qu'il procure, le vélo a ainsi toute sa place au sein des entreprises et administrations pour les déplacements domicile-travail mais aussi les déplacements professionnels ou les déplacements personnels (pendant les pauses).

Avant de se lancer, il importe toutefois de s'assurer qu'une flotte de vélos peut effectivement répondre aux besoins des collaborateur-trices : trajets réalisables à vélo, partager des vélos plutôt qu'acheter/utiliser son propre vélo.

De nombreux spécialistes proposent aujourd'hui des offres intégrant l'installation d'une borne, la location ou l'acquisition des vélos et l'application permettant aux collaborateurs de les réserver.

En cas de mise à disposition gratuite pour les déplacements domicile-travail, les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt, dans la limite de 25 % des frais engagés pour l'achat ou l'entretien de la flotte de vélos ou vélos à assistance électrique (achat, location minimale de 3 ans, achats ou location d'équipements de sécurité, assurance contre le vol, frais d'entretien, aménagement d'un stationnement/local vélo). La réduction est accordée dès le premier vélo.

En cas d'achat ou de location pour au moins 2 ans de vélo(s) à assistance électrique neuf(s), vous pouvez également bénéficier du bonus écologique de 900 € par vélo (1000 € pour un vélo-cargo).

Pour aller plus loin :

[Réduction d'impôt sur les sociétés pour mise à disposition d'une flotte de vélos | Entreprendre.Service-Public.fr](#)



DÉFI BONUS : ACTION EMPLOYEUR:

#4 - SE DOTER DE VÉLOS D'ENTREPRISE/ADMINISTRATION

CHALLENGE

Mobilité

Le meilleur trajet est celui qu'on ne fait pas ! Le télétravail, lorsqu'il est possible, permet de réduire nos déplacements et leurs impacts, à condition de faire attention aux effets rebonds :

- la compensation des déplacements vers le travail par de nouveaux déplacements,
- l'augmentation des consommations énergétiques au domicile,
- l'impact environnemental du développement de la visioconférence,
- le risque de voir les télétravailleur-ses choisir une localisation résidentielle plus éloignée de leur lieu de travail habituel...

D'autres mesures d'organisation permettent de rationaliser les déplacements ou favoriser l'usage des transports collectifs ou partagés :

- adapter les heures de travail des employé-es selon les horaires de bus et de train,
- adapter les heures de travail des employé-es pour faciliter le covoiturage,
- privilégier la visioconférence aux déplacements professionnels longue distance,
- proposer un lieu convivial et équipé pour déjeuner et inciter les employé-es qui rentrent chez eux le midi à déjeuner sur place.

Pour aller plus loin :

[Le télétravail, un enjeu pour la mobilité quotidienne? | Cerema](#)



DÉFI BONUS : ACTION EMPLOYEUR:

#6 - ADAPTER L'ORGANISATION DU TRAVAIL

CHALLENGE

Mobilité

L'entreprise ou la zone d'activité sont des lieux très favorables pour la promotion du covoiturage auprès des actif-ves car les trajets ont une destination commune.

Le développement du covoiturage nécessite d'accompagner les collaborateur-trices. En facilitateur, voici les actions que vous pouvez mettre en place :

- Aidez vos salarié-es à se mettre en relation entre eux et elles et avec ceux et celles des entreprises voisines : organisez des speed-dating covoiturage, utilisez l'appli de covoiturage Mobicoop choisie par le Département et les intercommunalités Haut-Alpines ou une plateforme dédiée,
- réservez une ou des places de stationnement (les plus attractives !) aux covoitureur-ses,
- garantisiez le retour au domicile avec un véhicule d'entreprise en cas de pépin de covoiturage,
- envisagez la mise à disposition des véhicules d'entreprise,
- mettez en place le forfait mobilité durable,
- identifiez un-e référent-e/des ambassadeur-drices et sensibilisez/communiquez, organisez des événements/challenges.

Pour aller plus loin :

- [Covoiturage du quotidien | Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)



- [L'ADEME a lancé une plateforme dédiée aux employeurs pour encourager le covoiturage : Plan national covoiturage du quotidien \(ademe.fr\)](#)



DÉFI BONUS : ACTION EMPLOYEUR:

#7 - DÉVELOPPER ET STRUCTURER LE COVOITURAGE

CHALLENGE Mobilité

Pour faire adopter durablement de nouvelles pratiques de déplacements, il est essentiel de communiquer de manière régulière au sein de votre entreprise/administration, sur les enjeux de la mobilité, sur les nouvelles pratiques, sur l'offre existante sur le territoire, sur les aides et incitations, etc.

Les animations/événements autour de la mobilité sont aussi vecteur de partage et de cohésion. Alors pourquoi ne pas organiser une fresque de la mobilité au sein de votre structure, ou un challenge d'écoconduite, ou encore un atelier de réparation vélo ? Divers événements peuvent être organisés pour sensibiliser et passer un bon moment entre collègues.

Fresque de la mobilité : cet atelier de 2 ou 3h selon le format, imaginé par l'association The Shifters et animé par des personnes formées par l'association, permet de mieux comprendre les enjeux et les impacts de notre mobilité et d'échanger sur les leviers d'action.

Challenge Ecoconduite : l'écoconduite a un impact réel sur la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre. Il existe des appli gratuites sur smartphone qui mesurent notamment les accélérations/freinages et la vitesse lors des déplacements en voiture. Un score est alors appliqué à chaque trajet. Pourquoi ne pas proposer un challenge ludique individuel ou par équipe ou sein de votre structure ? L'écoconduite incluant également d'autres paramètres et comportements, le challenge peut être complété par des informations voire une formation.

Atelier de réparation vélo + formation remise en selle : les ateliers vélos participatifs favorise la pratique du vélo. Par manque de connaissances pratiques et d'équipements adaptés, beaucoup de vélos se retrouvent délaissés voire jetés. Apprendre à réparer et entretenir son vélo peut redonner goût à la pratique. L'atelier peut être couplé à une formation de remise en selle pour oser rouler avec les voitures.

Pour aller plus loin :

La Fresque de la Mobilité, un atelier pour une mobilité bas carbone - fresquedelamobilite.org

Déplacements - L'écoconduite : une solution pour moins consommer | Particuliers | Agir pour la transition écologique | ADEME

Animations & Prestations – Mobil'idées (mobilidees.org)



DÉFI BONUS : ACTION EMPLOYEUR:

#8 - ORGANISER DES ANIMATIONS MOBILITÉ